



DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Dans sa séance du lundi 19 mars 2018, le Conseil communal de Jorat-Menthue

- **a accordé à la Municipalité un crédit d'investissement de Frs 1'210'000.- pour la construction d'une nouvelle déchetterie sur le site de l'ancienne déchetterie de Sottens au lieu-dit La Fully et l'assainissement des anciennes déchetteries de Peney-le-Jorat et Villars-Mendraz après leur fermeture ;**
- **a accordé un crédit d'investissement de Frs 788'900.- pour la réalisation de diverses nouvelles conduites autour du site de l'émetteur de Sottens.**

Ces décisions sont susceptibles de référendum aux conditions figurant ci-dessous.

Au cours de cette même séance, le Conseil communal

- **a modifié le règlement de la zone réservée, précédemment adopté.**
-

Cette décision sera susceptible de référendum après l'approbation cantonale.

Conseil communal de Jorat-Menthue

Sottens, le 21 mars 2018

*. La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité dans un délai de **dix jours** (art. 110 al. 1 LEDP). Si la demande de référendum satisfait aux exigences, la Municipalité prendra formellement acte de son dépôt, autorisera la récolte des signatures, scellera la liste et informera le comité du nombre minimum de signatures requis; le titre et le texte de la demande de référendum seront affichés au pilier public (art. 110 al.3 LEDP). Le délai de récolte des signatures sera de 30 jours dès l'affichage de l'autorisation de récolte des signatures prévu à l'art 110 al.3 LEDP (art. 110a al.1 LEDP).*